

En vous demandant de vous prononcer contre cette motion, j'affirme que nous devons tenir compte en même temps des préoccupations des Canadiens au sujet des crimes de violence et des imperfections éventuelles de notre justice criminelle, nous engager à examiner ce système et être prêts à l'améliorer, de façon à prévenir efficacement les actes criminels. Il faut qu'on puisse arrêter et faire passer rapidement le prévenu en jugement et qu'on inflige un châtement significatif à ceux qui sont déclarés coupables.

Je prends au sérieux l'opinion de ceux qui divergent d'avis avec moi sur cette question fondamentale. Je dis aux députés à la Chambre que nous devons nous rappeler, dans les derniers instants du débat, qu'il est établi depuis longtemps ici que nous faisons de notre mieux pour nos électeurs et pour notre pays quand nous exerçons au mieux notre jugement sur les questions fondamentales du genre de celles dont nous discutons aujourd'hui, à savoir si l'on devrait rétablir la peine de mort.

Voici, monsieur le Président, l'occasion pour nous tous de faire appel au meilleur de l'esprit et du cœur, de la conscience et du jugement. Écoutons les voix de l'intérieur qui nous invitent à nous efforcer de faire de notre mieux pour servir notre pays et sa population.

J'exhorte les députés à la Chambre à rejeter cette motion. Ce faisant, nous allons faire ce qu'il y a de mieux pour notre société et pour nous-mêmes. Nous ne pouvons sûrement pas faire moins. Je dis que la motion exige que nous nous prononcions. Nous ne pouvons plus remettre la décision à plus tard. Écoutons ces voix de l'intérieur. Écoutons-les qui nous invitent à faire ce qu'il y a de mieux pour nous-mêmes et pour notre pays. Unissons-nous pour rejeter cette motion.

[Français]

**M. Carlo Rossi (Bourassa):** Monsieur le Président, avant de conclure ce débat, je crois que tous les députés ont eu la chance de s'exprimer.

Monsieur le Président, je crois que, avant de prendre ce vote, tous les députés devraient faire un examen de conscience très personnel, et s'ils votent selon leur conscience, connaissant tous mes collègues, je suis certain, je suis positif qu'après un examen de conscience très sérieux, tous les députés de cette Chambre diront non à la peine capitale. J'en suis persuadé.

**Des voix:** Bravo!

**M. Rossi:** Monsieur le Président, je pense qu'en tant que bons députés, qu'en tant que députés consciencieux, la Chambre devrait avoir un vote unanime: Non à la peine capitale!

[Traduction]

**M. Riis:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Les députés savent que le premier vote doit porter sur une motion proposée par le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom), appuyé par le député de Burnaby (M. Robinson). Pour faciliter le vote et pour que le résultat soit aussi clair que possible, je propose que vous demandiez le consentement unanime de la

### Peine capitale

Chambre pour que nous puissions retirer cette motion. Ainsi, nous voterions seulement sur la motion principale.

● (0100)

**M. le vice-président:** La Chambre consent-elle à l'unanimité à permettre au député de retirer la motion?

**Des voix:** D'accord.

(L'amendement de M. Nystrom est retiré.)

[Français]

**M. le vice-président:** Conformément à l'article 57 du Règlement, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur le champ toute question nécessaire en vue de disposer de la motion dont la Chambre est maintenant saisie.

Par conséquent, le vote porte sur la motion de M. Mazankowski, appuyé par M. Lewis.

[Traduction]

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. le vice-président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**M. le vice-président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**M. le vice-président:** À mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**M. le vice-président:** Convoquez les députés.

● (0120)

*Et la sonnerie s'étant arrêtée:*

**M. le Président:** Avant de donner lecture du texte de la motion et compte tenu de la nature particulière du vote qui va avoir lieu, je voudrais informer la Chambre que le compte des voix se fera par rang, comme nous l'avions fait le lundi 8 juin 1987 à l'occasion du vote sur l'amendement précédent.

Par conséquent, selon la coutume, les députés en faveur de la motion seront invités à se lever d'abord, suivis par les députés qui s'y opposent.

[Français]

Je prierais tous les députés siégeant dans la première rangée, à ma droite, qui sont en faveur de la motion de se lever ensemble. Le greffier appellera alors les noms. Il commencera par le député le plus près du fauteuil, qui voudra bien se rasseoir une fois son nom appelé et consigné.

[Traduction]

Quand l'inscription des noms des députés de la première rangée à ma droite sera terminée, je demanderai aux députés des deuxième, troisième, quatrième et cinquième rangées à ma droite de faire de même.